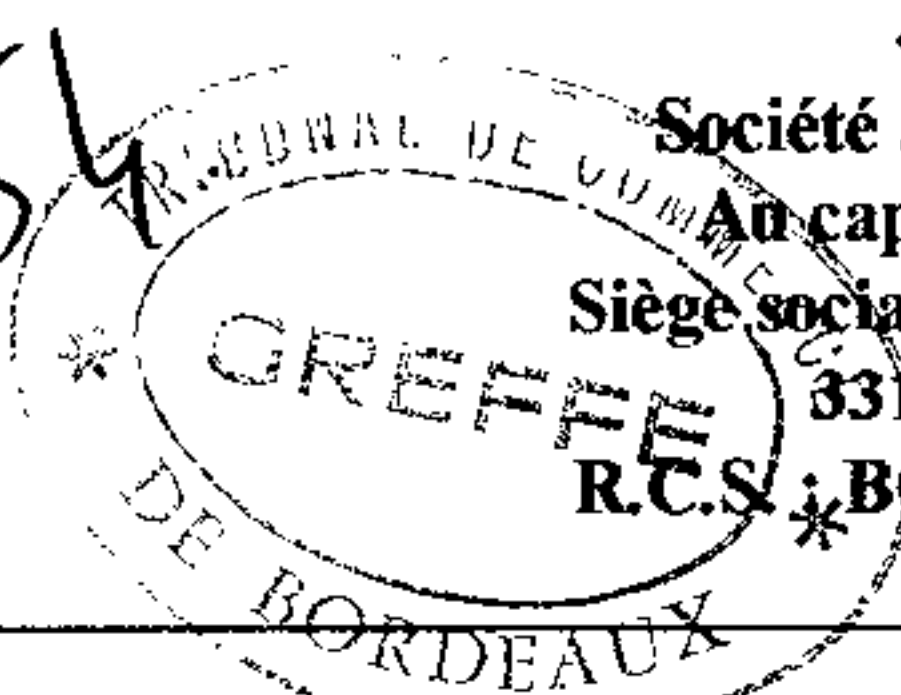


10 OCT. 2003

11454



« TOURNIER »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622.45 Euros

Siège social : 110 Avenue Léon Blum

33110 LE BOUSCAT

R.C.S. BORDEAUX B 413 201 005

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

• **Monsieur Didier TOURNIER**

Né le 26 MAI 1967 à le LOROUX BOTTEREAU (Loire - Atlantique)

Demeurant à CARBON-BLANC (33560) – 3, Avenue Aristide Briand

Divorcé d'avec madame Isabelle Patricia RIOUX par jugement du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux en date du 19 décembre 1994, et non remarié.

De nationalité française.

**D'UNE PART**

Ci-après dénommé « Le Cédant »

**ET**

• **La SARL DT GESTION**

Société à Responsabilité Limitée au capital variable de 161 960 euros

Siège Social : 75 rue Edouard Herriot 33310 LORMONT

Immatriculée au RCS de Bordeaux sous le N° B 431 213 693

Représentée par son Gérant Monsieur Didier TOURNIER.

**D' AUTRE PART**

Ci-après dénommé « Le Cessionnaire »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

• Suivant acte sous-seing privé en date à LE BOUSCAT du 21 juillet 1997, enregistré à BORDEAUX-BOUSCAT le 21 juillet 1997, Bordereau 256, Folio 6, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Dénommée « TOURNIER » au capital de 50.000 Francs dont le siège social est à LE BOUSCAT (33110) - 110 Avenue Léon Blum et ayant pour objet « toutes activités de remise en forme, notamment par l'enseigne sportif individuel et collectif, le conseil en diététique, la vente de produit diététiques et d'articles liés au sport, ainsi que toutes opérations complémentaires, connexes et accessoires se rattachent à ces activités. La création et l'acquisition de fonds de commerce, branches d'activités ou établissements de même nature similaire, leur exploitation et leur vente ; la prise en location-gérance du ou des fonds ou branches d'activités appartenant à la société, la location avec ou sans promesse de vente d'apport de tout ou partie des biens mobiliers ou immobiliers de la société ».

La constitution de cette société a été régulièrement publiée au Registre du Commerce et des Société de BORDEAUX sous le numéro B 413 201 005.

La durée de la Société a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et Des Sociétés, soit jusqu'au 27 Août 2096.

Monsieur Didier TOURNIER a été nommé gérant statuaire pour une durée indéterminé.

BT

Enregistré à : RECETTE DE BORDEAUX NORD EST  
Le 09/10/2003 Bordereau n°2003/364 Case n°3  
Enregistrement : 360 € Pénalités : 60 €  
Timbre : 48 € Pénalités : 5 €  
Total liquidé : quatre cent soixante-treize euros  
Montant reçu : quatre cent soixante-treize euros

L'Agent

L'Agent  
Nicolas BUCH

Ext 912

RECETTE DE BORDEAUX NORD EST  
09.10.2003 12.13

• Par acte sous seing privé en date du 22 décembre 2000, enregistré à la recette des impôts de CENON, Monsieur Didier TOURNIER a cédé à la SARL « DT GESTION », DOUZE (12) parts sociales numérotées de 1 à 12 lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Par acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> mars 2001, enregistré à la recette des impôts de CENON, Monsieur Didier TOURNIER a cédé à la SARL « DT GESTION », DOUZE (12) parts sociales numérotées de 13 à 24 lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Par acte sous seing privé en date du 3 Mai 2002, enregistré à la recette des impôts du BOUSCAT, Madame Patricia BEUCHET a cédé à Monsieur Vincent DROUILLET, UNE (1) part sociale numérotée 500 lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06 mai 2002, Monsieur Didier TOURNIER a apporté à la SARL DT GESTION, 231 Parts Sociales lui appartenant dans le Capital de la Société SARL TOURNIER.

• Le capital social est actuellement fixé à la somme de 7.622.45 Euros divisé en 500 parts, numérotées de 1 à 500 réparties entre les associés ainsi qu'il suit, savoir :

• La SARL « DT GESTION » à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE CINQ (255) parts, numérotées de 1 à 255, ci ..... 255 parts

• Monsieur Didier TOURNIER à concurrence de DEUX CENT QUARANTE QUATRE (244) parts, numérotées de 256 à 499, ci ..... 244 parts

• Monsieur Vincent DROUILLET à concurrence de UNE (1) part, numérotée 500, ci ..... 1 part

TOTAL 500 parts

## **ORIGINE DE PROPRIETE**

Monsieur Didier TOURNIER possède dans la société DEUX CENT QUARANTE QUATRE (244) parts sociales numérotées de 256 à 499 qui lui ont été attribuées lors de la constitution de la société.

**Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

## **CESSION DE PARTS SOCIALES**

### **Cession de parts sociales par Monsieur Didier TOURNIER au profit de la SARL DT GESTION**

Par les présentes, le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au Cessionnaire qui accepte, la pleine propriété de DOUZE (12) parts sociales, numérotées 256 à 267 qui lui appartiennent dans le capital de la société.

Le cessionnaire aura la jouissance et sera propriétaire des parts cédées à compter du 26 décembre 2002. Il est à cette date, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

En conséquence, il aura seul le droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur cette part après la signature du présent acte.

Les parts cédées ne sont pas représentées par aucun titre et sa propriété résulte seulement des statuts.

DT

### **PRIX**

La présente cession de parts sociales est consentie et acceptée moyennant le prix global et forfaitaire, total et définitif de **SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (7500) Euros**.

### **ENGAGEMENT DU CEDANT**

Le cédant déclare :

- qu'il n'existe de son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des parts sociales, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies.
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement garantissant des prêts, des biens ou autres, étrangers au bilan de la présente société.
- affecter le prix des présentes cessions de parts sociales au remboursement de tous les engagements qu'il a pu souscrire antérieurement et ayant entraîné une prise de garanties sous forme de nantissement ou autres sur les parts cédées, de telle sorte que lesdites parts sociales soient totalement libérées de toutes garanties qui auraient pu être prises à son profit, ceci afin que le cessionnaire ne soit en aucun moment inquiété ou recherchée en paiement ou en exécution des obligations du vendeur.

### **PAIEMENT DU PRIX**

Le prix tel que défini ci-dessus de la présente cession de parts sociales de **SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (7500) Euros** est payé en totalité ce jour, au moyen d'un chèque d'égale montant émis au profit de Monsieur Didier TOURNIER.

Le cédant reconnaît avoir reçu la somme **SEPT MILLE CINQ CENT (7500) Euros** et en consent bonne et valable quittance.

### **AGREMENT**

La société « TOURNIER » par assemblée générale en date de ce jour a agréé la présente cession de part sociale au profit de la SARL DT GESTION, agréé en qualité d'associé de la société, conformément à l'article 14 des statuts.

### **MODIFICATION DES STATUTS**

Comme conséquence de la cession de parts sociales ci-dessus autorisée, l'article 7 des statuts de la Société relatif au capital social sera mis à jour.

### **DECLARATION DU CESSIONNAIRE**

Le cessionnaire déclare être parfaitement informé de l'ensemble des particularités de fonctionnement et des résultats de la société au cours des trois derniers exercices notamment en ce qui concerne les statuts, les chiffres d'affaires et les résultats des trois derniers exercices de la société, en ce qui concerne le personnel, et en ce qui concerne les engagements et contrats souscrits :

### **SIGNIFICATION**

La présente cession de parts sociales sera signifiée à la Société par les soins du cessionnaire qui s'y oblige, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification

pourra être remplacée par le dépôt d'un acte original du présent acte au siège social contre remise par gérance d'une attestation de ce dépôt.

### **DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT**

Pour la perception des droits d'enregistrement, le Cédant déclare que la Société est soumise à l'impôt sur les Sociétés et que les parts sociales cédées représentent les apports en numéraire effectués d'une part, lors de la constitution de la Société et d'autres part, lors de cessions de parts sociales. Elle déclare en outre que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la Société et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance des droits immobiliers.

### **DECHARGES**

Les parties reconnaissent que les présentes conventions ont été rédigées à leur demande et sur les indications et documents par elles fournis, chacune en ce qui concerne, sans que le rédacteur des présentes soit intervenu dans la négociation du prix ou des conditions librement débattues entre elles.

### **FORMALITES - POUVOIRS**

Tous les pouvoirs seront conférés au porteur de l'un des originaux des présentes en vue tant de la signification à en faire à la Société que de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité ou autres qu'il appartiendra.

### **FRAIS**

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

### **AFFIRMATION DE SINCERITE**

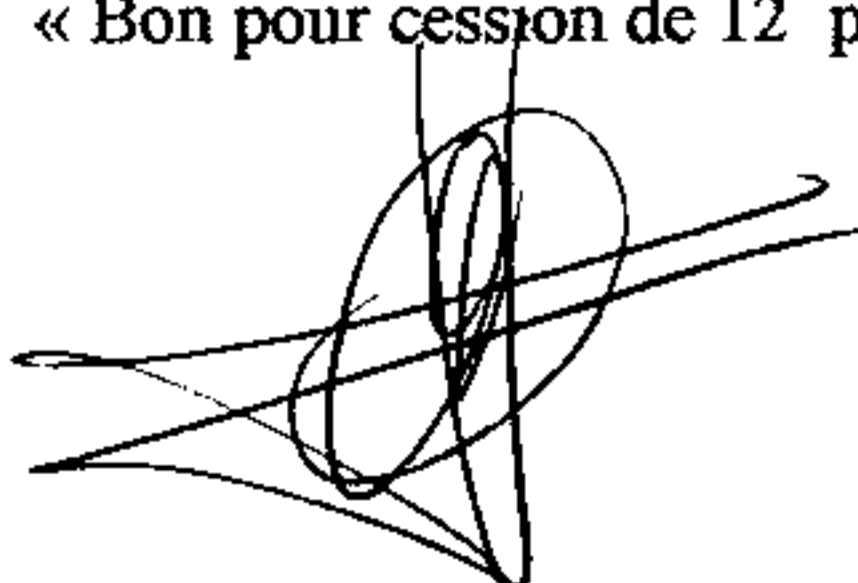
Les parties affirment expressément, sous les peines dictées par l'article 8 de la Loi de 18 avril 1918 (article 1847 du Code Général des Impôts) que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

### **ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leurs demeures respectives sus-indiquées.

Fait à LE BOUSCAT  
En six originaux  
Le 26 décembre 2002

**Monsieur Didier TOURNIER**  
« Bon pour cession de 12 parts sociales »



**SARL DT GESTION**  
« Bon pour acquisition de 12 parts sociales »

